



## Evolution des émissions de gaz à effet de serre au 3ème trimestre 2025 et prévision sur l'année 2025 complète au format SECTEN 2025

**Le Citepa a mis en ligne<sup>1</sup> une estimation provisoire des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les neuf premiers mois de 2025, ainsi qu'une nouvelle prévision des émissions pour l'année complète 2025.**

Selon ce baromètre, après une faible hausse au premier trimestre 2025 (+0,7 %), les émissions de GES hors puits de carbone<sup>2</sup> ont ensuite baissé au deuxième (-2,6 %) et au troisième (-3,7 %) trimestres par rapport aux mêmes périodes en 2024. Sur le troisième trimestre (-3,7 % soit -3,1 Mt CO<sub>2</sub>e par rapport au troisième trimestre 2024), la baisse des émissions est portée par le secteur des bâtiments (-11,7 %), suivie de l'industrie (-5,1 %) et de l'agriculture (-3,6 %) et des transports (-2,4 %).

**Au global, les émissions de GES hors puits de carbone s'établiraient à 270,0 Mt CO<sub>2</sub>e sur les neuf premiers mois de 2025, en baisse par rapport à la même période en 2024 (-1,7 %, soit -4,7 Mt CO<sub>2</sub>e). Cette évolution sur les neuf premiers mois de 2025 par rapport à la même période en 2024 s'explique principalement par une baisse des émissions dans l'industrie (-2,0 Mt CO<sub>2</sub>e), et dans une moindre mesure dans les transports (-1,4 MtCO<sub>2</sub>e), dans l'agriculture (-0,8 Mt CO<sub>2</sub>e) et les bâtiments (-0,6 Mt CO<sub>2</sub>e). Les émissions de l'énergie évoluent à la marge (+0,2 Mt CO<sub>2</sub>e).**

**Le baromètre prévoit également que les émissions de GES hors puits de carbone pourraient être de 363,4 Mt CO<sub>2</sub>e sur l'ensemble de l'année 2025, en baisse de -1,6 % par rapport aux émissions provisoires de 2024 du Secten 2025<sup>3</sup>. Cette valeur permettrait le respect du budget carbone annuel indicatif 2025 de la SNBC 2 en vigueur (374 Mt CO<sub>2</sub>e<sup>4</sup>), ainsi que le budget carbone provisoire indicatif pour l'année 2025 du projet de Stratégie nationale bas-carbone n°3 (SNBC 3) publié en décembre 2025<sup>5</sup> (366 Mt CO<sub>2</sub>e<sup>6</sup>). Ces résultats divergent selon les secteurs, avec un retard plus important en termes de trajectoire vis-à-vis de la SNBC 3 pour les secteurs des transports et des bâtiments.**

### I. Evolution globale des émissions (troisième trimestre 2025, 9 mois 2025, année glissante et prévision année 2025 complète)

Contrairement au premier trimestre 2025, où les émissions de GES hors puits de carbone seraient en hausse de +0,7 % par rapport au premier trimestre 2024, les émissions des deuxièmes et troisièmes trimestres 2025 seraient en baisse de respectivement -2,6 % par rapport au deuxième trimestre 2024, et -3,7 % par rapport au troisième trimestre 2024.

**Les émissions de GES nationales hors puits de carbone des neuf premiers mois 2025 sont ainsi estimées à 270,0 Mt CO<sub>2</sub>e, en baisse de -1,7 % par rapport à la même période en 2024 (-4,7 Mt CO<sub>2</sub>e), selon le baromètre du Citepa publié début janvier 2026<sup>7</sup>.**

<sup>1</sup> <https://www.citepa.org/donnees-air-climat/donnees-gaz-a-effet-de-serre/barometre-des-emissions-mensuelles>

<sup>2</sup> Soit hors secteur de l'Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF), qui est actuellement le seul puits de carbone en France et hors soutes internationales.

<sup>3</sup> Le Citepa propose désormais des estimations prévisionnelles des émissions de GES de l'année en cours.

<sup>4</sup> Il s'agit ici de la valeur indicative annuelle 2025 du budget carbone de la SNBC 2 tel qu'il a été ajusté en 2025 en application de l'article D. 222-1 B du Code de l'environnement.

<sup>5</sup> Le projet de SNBC-3 est accessible ici : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/3e-strategie-nationale-bas-carbone-snbc-3>

<sup>6</sup> La valeur indicative annuelle 2025 du budget carbone de la SNBC 3 a été fixée au regard de la dernière prévision des émissions de l'année 2025 produite par le Citepa en octobre 2025

<sup>7</sup> <https://www.citepa.org/donnees-air-climat/donnees-gaz-a-effet-de-serre/barometre-des-emissions-mensuelles/>

**En année glissante (octobre 2024-septembre 2025 vs. octobre 2023-septembre 2024), les émissions de GES hors puits de carbone poursuivent leur baisse (-1,4% soit -5,2 Mt CO<sub>2</sub>e) mais la dynamique se situe en-deçà du rythme annuel attendu par le projet de SNBC 3 jusqu'en 2030 (-5 %).**

**Le Citepa estime par ailleurs, sur la base de prévisions d'indicateurs macro-économiques, une baisse des émissions de GES hors puits de carbone de - 1,6 % pour l'année 2025 complète** (baromètre prévisionnel<sup>8</sup>) soit 363,4 Mt CO<sub>2</sub>e. Cette prévision marquerait un ralentissement significatif dans le rythme de réduction des émissions de GES, après une baisse de - 6,8 % des émissions brutes entre 2022 et 2023, et de - 1,8 % entre 2023 et 2024 selon le Secten 2025. Le budget carbone provisoire indicatif pour l'année 2025 du projet de SNBC 3 publié en décembre 2025 serait respecté (366 Mt CO<sub>2</sub>e<sup>9</sup>) mais la dynamique de réduction serait en-deçà de la trajectoire attendue pour atteindre une réduction de 50 % d'émissions brutes<sup>10</sup> en 2030 par rapport à 1990, en cohérence avec le projet de SNBC 3 et les objectifs climatiques européens.

Le projet de de SNBC 3<sup>11</sup> montre en effet qu'une accélération progressive est attendue. Après une baisse moyenne annuelle de - 13,4 Mt CO<sub>2</sub>e sur 2019-2024 hors puits de carbone (selon le Secten 2025), la baisse moyenne attendue sur les périodes du 3<sup>e</sup> et du 4<sup>e</sup> budget carbone du projet de SNBC 3 (respectivement 2024-2028 et 2029-2033) hors puits de carbone serait de - 15 Mt CO<sub>2</sub>e par an. Cela revient à baisser les émissions hors puits de carbone de l'ordre de 5 % chaque année d'ici 2030.

Il est important de noter que les prévisions utilisées pour ce travail impliquent un niveau d'incertitude élevé.

Pour mémoire, les trajectoires historiques, contraignantes et prospectives des émissions de gaz à effet de serre de la France (hors soutes et hors secteur des terres) sont les suivantes :

---

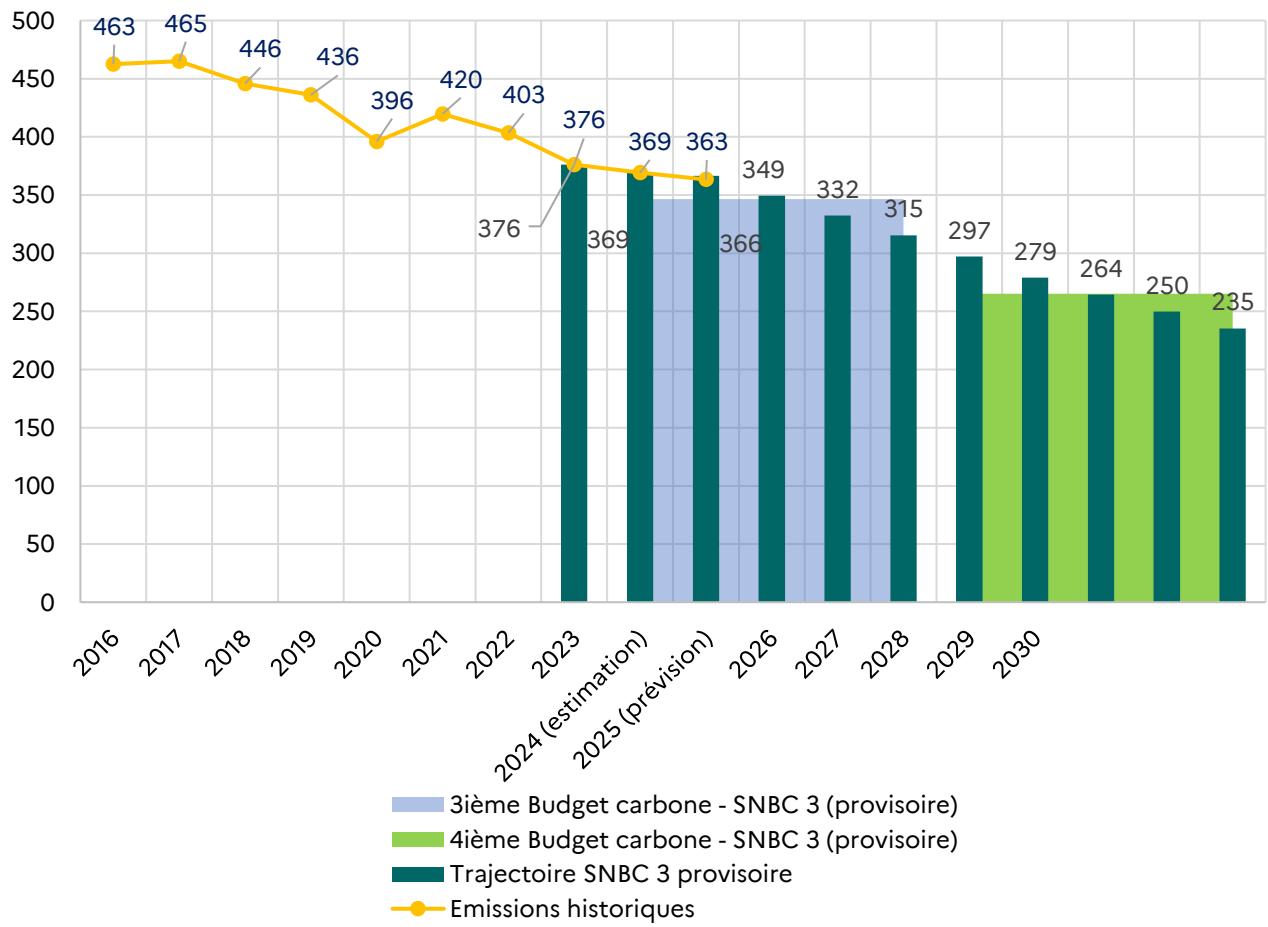
<sup>8</sup> <https://www.citepa.org/le-citepa-devoile-la-premiere-edition-de-son-barometre-previsionnel/>

<sup>9</sup> La valeur indicative annuelle 2025 du budget carbone de la SNBC 3 a été fixée au regard de la dernière prévision des émissions de l'année 2025 produite par le Citepa en octobre 2025

<sup>10</sup> Hors puits de carbone

<sup>11</sup> <https://concertation-strategie-energie-climat.gouv.fr/sites/default/files/2024-11/20241031%20Projet%20de%20SNBC%203%20-%20concertation%20prealable-vF.pdf> Partie II. 3 Présentation de premiers budgets carbone issus de l'exercice de modélisation

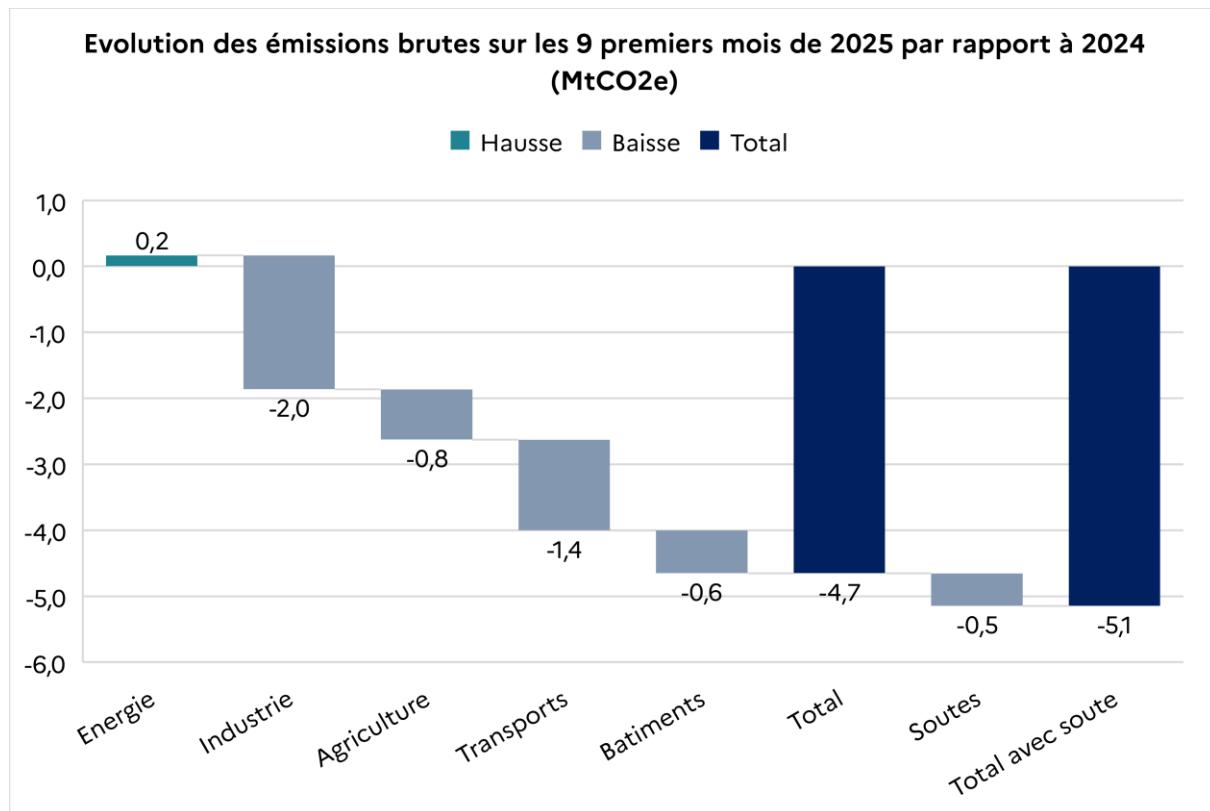
**Emissions historiques (2016-2024) et comparaison avec les 3e et 4e budgets carbone du projet de SNBC 3 (2024-2028 ; 2029-2033), hors soutes et secteur des terres (MtCO2e)**



## **II. Evolution sectorielle des émissions de GES**

**Sur les neuf premiers mois de 2025, l'évolution des émissions de GES hors puits de carbone (secteur UTCATF), estimée en baisse de -1,7 % par rapport au premier semestre 2024, est principalement liée à la baisse des émissions dans l'industrie (-4,4 %), dans les transports (-1,5 %) et dans une moindre mesure, dans les bâtiments (-1,6 %) et dans l'agriculture (-1,3 %). Les émissions de l'énergie évoluent à la marge (+0,7 %). Le transport international, hors total national, marque une légère baisse (-3 %).**

**En année glissante (octobre 2024-septembre 2025 vs. octobre 2023-septembre 2024), l'évolution des émissions de GES hors puits de carbone, estimées en baisse de -1,4 %, est principalement liée à la baisse des émissions dans l'industrie (-3,5 %), suivie par les transports (-1,2 %), l'agriculture (-1,6 %) et des bâtiments (-0,9%). A contrario, le secteur de l'industrie de l'énergie voit ses émissions s'accroître (+0,5%).**



### **1. Industrie de l'énergie**

**Les émissions de GES du secteur de l'énergie sont en légère hausse au cours des neuf premiers mois 2025 (+ 0,2 Mt CO<sub>2</sub>e ; + 0,7 %) par rapport à la même période en 2024.** Cette légère hausse est due à une hausse des émissions liées au raffinage du pétrole (+0,3 Mt CO<sub>2</sub>e ; +6 %), et de la transformation des combustibles minéraux solides (+0,1 Mt CO<sub>2</sub>e ; +5%), compensées en partie par une baisse des émissions liées à la production d'électricité (-0,2 Mt CO<sub>2</sub>e ; -3 %). Cette légère hausse est à mettre au regard de la reprise d'activité du sous-secteur raffinage en 2025 (l'indice de production industrielle du raffinage a augmenté de 4% lors des dix premiers mois de la branche par rapport à 2024 et +15% par rapport à 2022). Une hausse de la consommation de gaz de réseau par les raffineries sur cette période est observée dans un contexte de hausse de la production de la branche.

**Le secteur de l'industrie de l'énergie a vu ses émissions largement baisser depuis les années 1990** (- 58 % entre 1990 et 2024<sup>12</sup>), notamment sous l'effet de la décarbonation de notre système électrique (diminution de la production d'électricité à partir de charbon notamment).

Sur la base de prévisions d'indicateurs macro-économiques, le **Citepa estime toutefois que les émissions de GES du secteur de l'énergie pour l'année 2025 pourraient s'avérer en légère baisse** de - 0,2 % par rapport à 2024 (- 0,05 Mt CO<sub>2</sub>e). Cette baisse est inférieure au rythme attendu par le projet de SNBC 3 sur la période 2025-2030 (-4,0 %).

## 2. Industrie manufacturière et construction

**Les émissions de GES du secteur de l'industrie manufacturière et construction marquent la baisse la plus importante des neufs premiers mois de 2025 (-2,0 Mt CO<sub>2</sub>e ; -4,4 %) par rapport à la même période en 2024.** Le premier trimestre a connu une légère hausse des émissions (+0,1 Mt CO<sub>2</sub>e ; +0,4 %), largement compensée par une baisse au deuxième trimestre (-1,4 Mt CO<sub>2</sub>e ; -9,7 %) et au troisième trimestre (-0,7 Mt CO<sub>2</sub>e ; -5,1%). Cette dynamique sur les neuf premiers mois s'explique en grande partie par la baisse des émissions du secteur des métaux ferreux (-0,5 Mt CO<sub>2</sub>e ; -6,0 %), de la chimie (-0,6 Mt CO<sub>2</sub>e ; -5,3 %) ; des minéraux non-métalliques et des matériaux de construction (-0,6 Mt CO<sub>2</sub>e ; -5,0). Pour les autres sous-secteurs, les émissions restent stables, ou sont sujettes à des évolutions marginales. Une baisse de la consommation de combustibles fossiles dans l'industrie a été observée pour les neuf premiers mois 2025 par rapport à 2024.

**Cette baisse s'affiche dans la continuité de l'évolution observée depuis les années 1990 (- 55 % entre 1990 et 2024<sup>13</sup>), mais voit toutefois sa dynamique s'infléchir fortement.**

Sur la base de prévisions d'indicateurs macro-économiques, le **Citepa estime que les émissions de GES du secteur de l'industrie manufacturière et construction pour l'année 2025 pourraient s'avérer en baisse de -3,4 % par rapport à 2024 (-2,2 MtCO<sub>2</sub>e).** Cette baisse est inférieure au rythme attendu par le projet de SNBC 3 sur la période 2025-2030 (-5,4 %).

## 3. Bâtiment

**Les émissions de GES du secteur des bâtiments sont en légère baisse sur les neuf premiers mois de 2025 (-0,6 Mt CO<sub>2</sub>e ; -1,6 %) par rapport à la même période en 2024.** Les émissions ont augmenté au premier trimestre (+1,1 Mt CO<sub>2</sub>e ; +5,4 % dans un contexte hivernal plus rigoureux), avant de baisser au deuxième (-0,6 Mt CO<sub>2</sub>e ; -6,0 %) ainsi qu'au troisième trimestre (-1,1 Mt CO<sub>2</sub>e ; -11,7 %). La baisse importante des émissions du troisième trimestre 2025 par rapport au troisième 2024 s'explique par une baisse des ventes de fioul domestique sur cette période en 2025, qui impacte les émissions du poste chauffage résidentiel (-0,6 MtCO<sub>2</sub>e ; -15 %). En 2024 la baisse temporaire des prix du fioul au troisième trimestre avait engendré une dynamique de remplissage des cuves par effet d'aubaine. L'indicateur sur le fioul étant un indicateur d'achat, il s'était retrancrit particulièrement sur les mois d'août-septembre. Concernant le secteur tertiaire, c'est également le poste du chauffage qui porte la baisse des émissions sur les neuf premiers mois de l'année (-0,2 MtCO<sub>2</sub>e, -2 %). Les besoins en termes de chauffage sont particulièrement saisonniers et thermosensibles, de ce fait des variations importantes peuvent être enregistrées lorsqu'elles sont observées sur de courtes périodes temporelles.

**Malgré une tendance globale à la baisse observée depuis 1990 (- 39 % entre 1990 et 2024), le secteur des bâtiments est particulièrement thermosensible, et peut connaître des variations d'une année sur l'autre imputées aux conditions météorologiques.** De plus, pour ce secteur les

---

<sup>12</sup> Selon les données provisoires pour 2024 du Secten 2025

<sup>13</sup> Selon les données provisoires pour 2024 du Secten 2025

émissions d'une année sont davantage déterminées par les émissions du premier trimestre que les autres secteurs, du fait de l'importance des émissions liées au chauffage.

Sur la base de prévisions d'indicateurs macro-économiques, le Citepa estime que les émissions de GES du secteur des bâtiments pour l'année 2025 pourraient s'avérer en légère baisse avec une évolution de -1,0 % par rapport à 2024 (-0,6 Mt CO<sub>2</sub>e). Cette évolution n'est pas au niveau du rythme attendu par le projet de SNBC 3 sur la période 2025-2030 (-6,8 %).

#### 4. Transport

Les émissions de GES du secteur des transports sont en baisse sur les neuf premiers mois de 2025 (-1,4 Mt CO<sub>2</sub>e ; -1,5 %) par rapport à la même période en 2024. Les émissions ont baissé aux premier trimestre (-0,6 Mt CO<sub>2</sub>e ; -2,1 %) et au troisième trimestre (-0,8 Mt CO<sub>2</sub>e ; -2,4 %), et se sont montrées stables au deuxième. Cette baisse résulte principalement du recul des émissions des poids lourds diesel (-0,8 MtCO<sub>2</sub>e ; -4,1 %), et dans une moindre mesure des voitures particulières (VP), dont la baisse des émissions sur les VP diesel (-1,2 MtCO<sub>2</sub>e ; -4,0 %) est contrebalancée par la hausse des émissions des VP essences (+1,0 Mt CO<sub>2</sub>e ; +5,1 %). La même dynamique s'observe également sur le segment des véhicules utilitaires légers (VUL), où la baisse des émissions des VUL diesel (-0,5 Mt CO<sub>2</sub>e ; -3,9 %) est atténuée par la hausse des émissions des VUL essences (0,1 Mt CO<sub>2</sub>e ; +5,3 %). Les émissions associées aux bus et cars restent globalement stables. Les émissions du transport aérien domestique diminuent de -1 % tandis que le transport aérien international (non inclus dans le total national) augmente de 2% sur les neuf premiers mois de l'année 2025 par rapport à la même période en 2025, après des hausses continues plus importantes depuis 2020.

Cette baisse s'affiche dans la continuité de l'évolution récente observée pour ce secteur (-4,2% entre 2022 et 2023 et -1,2% entre 2023 et 2024).

Sur la base de prévisions d'indicateurs macro-économiques, le Citepa estime que les émissions de GES du secteur des transports pour l'année 2025 pourraient s'avérer en baisse par rapport à 2024 (-1,7 Mt CO<sub>2</sub>e ; -1,4 %). Le projet de SNBC 3 prévoit pour ce secteur un rythme moyen de baisse de -4,9 % sur la période 2025-2030.

#### 5. Agriculture

Les émissions de GES du secteur de l'agriculture sont en légère baisse sur les neuf premiers mois de 2025 (-0,8 Mt CO<sub>2</sub>e ; -1,3 %) par rapport à la même période en 2024. Les émissions ont légèrement baissé sur les trois trimestres (-0,1 % au premier et -0,5 % au deuxième trimestre), avec une accélération au troisième trimestre (-0,6 Mt CO<sub>2</sub>e ; -3,6 %). Les émissions issues de l'élevage bovin sont en baisse (-0,9 Mt CO<sub>2</sub>e ; -3,2 %) sur les neuf premiers mois. Les émissions induites par les engrains et amendements minéraux (+0,2 Mt CO<sub>2</sub>e ; +1,9 %) atténuent cette baisse du fait d'un apport d'engrais minéraux azotés en hausse en moyenne.

Cette baisse s'affiche dans la continuité de l'évolution baissière observée depuis les années 1990 (-18 % entre 1990 et 2024<sup>14</sup>), mais sa dynamique présente un net ralentissement.

Sur la base de prévisions d'indicateurs macro-économiques, le Citepa estime que les émissions de GES du secteur de l'agriculture pour l'année 2025 pourraient connaître une baisse de -1,8 % par rapport à 2024 (-1,4 Mt CO<sub>2</sub>e). Cette baisse se trouve sur le bon rythme attendu par le projet de SNBC 3 sur la période 2025-2030 (-2,0 %).

#### 6. Déchets

Le Citepa ne produit pas d'estimation pour ce secteur dans le baromètre : toutes les valeurs sont donc stables puisque reprises de l'inventaire de l'année 2024.

<sup>14</sup> Selon les données provisoires pour 2024 du Secten 2025

## **7. UTCATF**

Le Citepa ne produit pas d'estimation pour ce secteur dans le baromètre : toutes les valeurs sont donc stables puisque reprises de l'inventaire de l'année 2024.

### **III. Qu'est-ce que le baromètre du CITEPA ?**

Le baromètre permet de suivre l'évolution des émissions de gaz à effet de serre au fil des trimestres de l'année en cours, et de comparer les émissions par trimestre avec l'année précédente.

Ce baromètre est moins précis que l'inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre, qui fournit chaque année N le bilan des émissions de l'année N-2. Il vient aussi en complément des émissions annuelles pré-estimées pour l'année N-1.

L'estimation mensuelle des émissions, quant à elle, est calculée à partir de différentes données et indicateurs. Certains secteurs, tels que l'énergie, disposent d'indicateurs statistiques mensuels. Pour d'autres secteurs, les émissions mensuelles peuvent être calculées directement (e.g. agriculture), ou encore évaluées selon un profil temporel résultant de la connaissance des modes d'émissions (e.g. gaz fluorés). Enfin, pour des secteurs tels que les déchets (en général) et l'UTCATF (puits de carbone), les émissions sont simplement reportées de l'année précédente et uniformément réparties sur l'année. L'enrichissement des bases de données utilisées ainsi que des travaux méthodologiques complémentaires permettront d'améliorer la qualité des estimations mensuelles publiées. Les émissions mensuelles sont publiées avec un décalage de trois mois entre le mois de publication et le dernier mois estimé.

En complément, le Citepa propose désormais des estimations prévisionnelles des émissions de GES de l'année en cours, en collaboration avec l'Insee, afin de permettre d'anticiper l'atterrissement annuel et la bonne trajectoire cible, à mi-année N en cours.